

Public et prérequis

Membres de la délégation au personnel titulaires et suppléants du CSE élus pour la première fois.

Membres de la CSSCT élus / désignés pour la première fois.

Les objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

Maîtriser le fonctionnement du CSE

Intégrer les missions, attributions, prérogatives, devoirs, pouvoirs & moyens du CSE.

Mettre en place les principes de prévention.

Utiliser les outils et les méthodes nécessaires pour identifier et évaluer les risques professionnels et analyser les conditions de travail.

Faire du CSE une instance de concertation et de progrès pour les questions de santé et de sécurité au travail dans l'établissement.

Modalité d'évaluation

Exercice d'évaluation des connaissances fin de formation : QCM de 25 questions sur les principes de prévention et le fonctionnement, les attributions et les missions SSCT du CSE.

Correction des questions avec les apprenants.

Contenu de la formation

1 – Le fonctionnement du CSE

Les conditions de mise en place du CSE :

Le périmètre retenu pour la mise en place : entreprise, établissement distinct, UES - Unité Economique et Social

Missions, attributions et moyens du CSE en fonction de l'effectif

Missions et Attributions dans le champ de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

CSSCT : composition, missions et attributions par délégation du CSE,

moyens, réunions de la CSSCT : fréquence, ordre du jour, compte-rendu &

articulation réunions SSCT du CSE et réunion de la CSSCT.

Le mandat de membre du CSE, les différents événements pouvant survenir en cours de mandat et leurs conséquences

La composition du CSE :

Les membres délibératifs et consultatifs

Le président du CSE : statut et rôle

La délégation du personnel : effectif ; composition : secrétaire, trésorier, élus titulaires et suppléants ; rôle, obligations et protection.

Le(s) représentant(s) de proximité

Le(s) représentant(s) syndical(aux)

Le(s) référent(s) en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes : désignation, rôle et missions

Les salariés désignés compétents pour s'occuper des activités de protection et de

RÉFÉRENCE

QUAL-249

CENTRES DE FORMATION

NEVERS, AUXERRE, JOIGNY, SENS

DURÉE DE LA FORMATION

5 jours / 35 heures

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + Formation 58-89

- 1200 Jeunes formés par an
- 600 contrats d'alternance à pourvoir
- 500 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat

- Savoir-être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

prévention des risques professionnels de l'entreprise : désignation, rôle et missions, relations avec le CSE et sa CSSCT.

L'agent de contrôle de l'inspection du travail et les agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale (CARSAT, MSA) : rôle et missions, pouvoir d'investigation et pouvoir d'injonction, relations avec le CSE et sa CSSCT.

Le service de prévention et de santé au travail interentreprise - SPSTI : le médecin du travail et les membres de l'équipe pluridisciplinaire, les missions, le droit de regard, le droit d'entrée, prélèvements et mesures, la fiche d'entreprise, relations avec le CSE et sa CSSCT.

Le fonctionnement du CSE :

Le règlement de fonctionnement du CSE : les clauses

Les réunions : organisation et déroulement F établissement de l'ordre du jour, diffusion des convocations, rédaction et approbation du procès-verbal de réunion

Les moyens du CSE : Les moyens financiers, les moyens organisationnels, les moyens matériels, les moyens d'information et d'expertise, les moyens de formation.

Les attributions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail :

Consultations obligatoires du CSE

Inspections des locaux et postes de travail : objectifs, fréquence et planification, participants, suites à donner

Enquêtes : Enquêtes du CSE en matière d'accident du travail et maladies professionnelles

Droit de regard du CSE sur certains documents.

Les modalités d'intervention du CSE en cas de danger grave et imminent :

Notion de danger grave et imminent

Le droit de retrait du salarié

Le droit d'alerte en santé et sécurité au travail : expression, consignation et registre, suites à donner

Le droit d'alerte pour atteinte aux droits des personnes : expression, consignation, suites à donner

Le droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement : expression, consignation et registre, suites à donner.

Les dispositions particulières en cas de travaux réalisés dans l'établissement par une entreprise extérieure :

Obligations d'information et de collaboration entreprise utilisatrice/ entreprise intervenante

Rôle et missions du CSE : inspection préalable commune et établissement du plan de prévention, réunions et inspections périodiques et réception des travaux.

2 – Savoir conduire des actions de prévention en sécurité et santé au travail :

Les principales règles en matière de santé et sécurité au travail

Les enjeux et les fondamentaux de la sécurité et santé au travail

Les principales sources de droit en sécurité et santé au travail F le code du travail, le règlement intérieur, les recommandations de la CNAMTS, les conventions collectives et accords d'entreprise

Les principales sources d'informations en sécurité et santé au travail F INRS, ANACT, MSA, OPPBTP

Les principes généraux de prévention

Principales règles applicables en santé et sécurité au travail

Obligations et responsabilités employeurs/employés en santé et sécurité au travail.

L'action préventive : les risques professionnels :

Connaitre les risques professionnels : Les métiers, tâches courantes et ponctuelles associées, Les situations dangereuses rencontrées et les mesures de prévention possibles

Savoir identifier et évaluer des risques professionnels :

Faire l'inventaire des activités et définir les unités de travail

Identifier les situations dangereuses liées à chaque unité de travail à check-list des risques professionnels ; les 4 sources de danger.

Hiérarchiser les risques pour déterminer les priorités d'action.

Formuler des propositions de prévention des risques et établir le plan d'actions /

PAPRI Pact

Les documents utiles : La fiche d'entreprise du service de prévention et de santé au travail, les fiches de données de sécurité des ACD, le registre des soins, etc.

Elaboration et mise à jour du DUERP : modalités de la contribution du CSE et de sa CSSCT et de la consultation du CSE.

Conduire une visite d'inspection des postes et locaux de travail en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail : organisation et planification des visites du CSE, « guide » de visite, compte-rendu de visite et suites à donner.

L'action corrective : le traitement des accidents du travail et des maladies professionnelles

Définition : accident du travail, accident de trajet, maladies professionnelles,

Les accidents du travail et les maladies professionnelles en chiffres

Les coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Gestion des AT/MP : modalités de déclaration et réparation

Mener l'enquête après l'accident du travail.

Validation et certification

Attestation de formation

Date de mise à jour

10/02/2026